

REPRISE DE L'APNÉE, club EAU LIBRE

PRÉAMBULE :

Au terme de la réunion qui s'est tenue en visio-conférence le 28 mai 2020, avec certains membres du Comité et Moniteurs du club, il a été décidé de redémarrer l'activité du club sous certaines conditions, et en prenant en compte l'évolution des textes communiqués par la FFESSM.

A ce jour :

- L'accès dans les piscines d'Annecy pour les clubs associatifs n'est pas acté (nous reviendrons vers vous à réception de plus d'information à ce sujet).
- La plongée (apnée et scaphandre) dans le lac d'Annecy est autorisée.

La priorité d'Eau Libre est de mettre en place les mesures indispensables à une reprise dans des conditions maximales de sécurité et de salubrité pour tous les adhérents (Apnéistes et Moniteurs).

Dans la perspective d'un redémarrage rapide, dans les meilleures conditions, il a été convenu avec le Comité et les Moniteurs une reprise en plusieurs étapes.

La première étape détaillée ci-dessous s'appliquant jusqu'au 30/06/2020.

Au terme de cette première étape, et sur la base des constats établis par le Comité et les Moniteurs, et selon les évolutions des textes de la FFESSM, il sera mis en place une reprise plus étendue de l'activité de l'apnée en lac à partir de début juillet.

REPRISE JUIN 2020 :

Les sorties lac reprennent dès à présent, et sont destinées jusqu'au 30/06, en priorité :

- 1) Aux Moniteurs pour une ré-adaptation des capacités et conditions apnéiques.
- 2) Aux Apnéistes figurant sur la liste définie en fin de saison estivale 2019, et considérés comme « aptes » aux sorties profondeur hiver (vous serez rapidement informés si vous faites partie de cette liste).
- 3) Aux Apnéistes en cours de formation « Apnéiste Confirmé ».
- 4) Aux Apnéistes inscrits pour la sortie mer organisée par le club fin juin.

Les personnes concernées seront informées par Whats'App très prochainement.

MODALITÉS de PRATIQUE :

Groupe par bouée : maximum de 2+1 (2 élèves + 1 Moniteur).

Un Moniteur pourra prévoir d'avoir une/des bouées supplémentaires pour accueillir des autonomes.

La profondeur max sera déterminée par les prérogatives et instructions du Moniteur responsable de la sortie (il est cependant fortement recommandé d'avoir une pratique de reprise de l'activité en douceur et de façon raisonnée).

Un groupe d'élèves sera attribué à chaque Moniteur (pour éviter les « brassages élèves/moniteurs) sur la période de reprise.

Chaque Moniteur communiquera ses disponibilités et propositions de sorties lac sur le « Drive Milieu Naturel 2020 » qui sera mis à la disposition des Apnéistes concernés par la reprise (cf. points 2-3-4).

Il est obligatoire pour les participants de s'inscrire au préalable sur ce Drive.

Un Moniteur pourra refuser un membre s'il estime que celui-ci n'a pas les conditions pour pratiquer.

MATÉRIEL :

Le port du masque d'apnée et le tuba sont **obligatoires** pour toute sortie, pour tous les participants. Les gants sont fortement recommandés.

Chaque membre devra être en possession de son propre matériel.

Aucun prêt de matériel ne sera fait en cas d'oubli.

Les bouées et matériel utilisé en commun (bout, lest, longes...) seront désinfectés après chaque séance.

FORMALITÉS :

- CACI - certificat médical valide (-1 an)
- Attestation de Reprise d'Activité (cf. modèle ci-joint)

Cette attestation est OBLIGATOIRE pour tous les membres du club Eau Libre et doit être communiquée, complétée et signée, avant toute reprise d'activité à : adjoint.eaulibre@gmail.com

RECOMMANDATIONS :

- Reprise de l'activité profondeur en douceur et de façon raisonnée
- Réadaptation et reprise de repères

DIVERS :

Les activités du Club intègrent : la préparation de mise à l'eau, la pratique dans l'eau jusqu'à la sortie de l'eau.

Les éventuels pique-niques post-sorties encadrées ne sont pas sous la responsabilité du Club.

Rappel : les rassemblements de + de 10 personnes restent interdits jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes certains que nous pouvons compter sur votre compréhension dans la mise en place de ces procédures.

Certes, contraignantes et restrictives, mais dont les seules motivations sont l'assurance d'avoir mis tout en œuvre pour assurer les règles sanitaires et sécuritaires nécessaires, même si le club Eau Libre ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas d'une contamination de l'un de ses adhérents.

A bient'eau !

Le Comité et les Moniteurs Eau Libre